

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 1. Préambule

#### 1.1. Objet

Le présent document constitue les conditions générales de vente ("CGV") de la société E&D PARTNERS, société à responsabilité limitée spécialisée dans le service administratif, les conseils en gestion, la préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau. Afin de répondre à la demande du marché et aux évolutions législatives, E&D PARTNERS a élargi son activité à la mise à disposition de bureaux virtuels et au service de scan de courrier. Ces CGV encadrent l'utilisation des services de domiciliation et de location de bureau offerts par E&D PARTNERS.

#### 1.2. Acceptation

La relation contractuelle entre E&D PARTNERS et le client (dont le nom et la forme juridique seront spécifiés dans chaque contrat individuel) est soumise aux présentes CGV. En choisissant de recourir aux services d'E&D PARTNERS, le client exprime son acceptation pleine et entière de ces CGV

#### 1.3. Modification des conditions

E&D PARTNERS se réserve le droit de modifier, à tout moment, les présentes CGV. Toute modification entrera en vigueur dès sa publication sur le site internet de la société ou sa communication au client. Si le client continue d'utiliser les services d'E&D PARTNERS après la publication ou la notification des modifications, cela sera considéré comme une acceptation des nouvelles CGV.

### 2. Définitions

**E&D PARTNERS** : Désigne la société à responsabilité limitée dont les activités principales consistent en services administratifs, conseils en gestion, préparation de documents, et autres activités spécialisées de soutien de bureau.

- **Client** : Toute entreprise, association, collectivité ou individu faisant appel aux services de E&D PARTNERS.
- **Domiciliation** : Service par lequel E&D PARTNERS permet au client d'utiliser l'adresse du professionnel comme adresse de siège social.
- **Location de bureau** : Mise à disposition d'un espace physique pour l'activité professionnelle du client.
- **Services** : Tous les services offerts par E&D PARTNERS, incluant mais ne se limitant pas à la domiciliation et à la location de bureau.
- **Factoring** : Services de recouvrement de créance pour des tiers.

### 3. Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles E&D PARTNERS fournit ses Services au Client.

#### 3.1. Portée

Sous réserve des termes et conditions énoncés dans les présentes CGV, E&D PARTNERS s'engage à fournir au Client les Services pour lesquels celui-ci s'est inscrit et a payé. E&D PARTNERS s'engage à réaliser ces Services conformément aux standards professionnels, à la législation et aux réglementations applicables.

### 3.2. Exclusions

Les Services fournis par E&D PARTNERS ne comprennent pas :

Tout service non explicitement mentionné dans la description des Services offerts par E&D PARTNERS.

Toute demande ou exigence spécifique du Client non préalablement discutée et approuvée par E&D PARTNERS.

Toute modification ou ajout aux Services après la signature du contrat, sauf accord écrit entre les deux parties.

## 4. Produits ou Services

Les services fournis par E&D PARTNERS pour la Domiciliation sont proposés sous trois formules distinctes : ECO, BUSINESS et PREMIUM. Chaque formule est conçue pour répondre aux besoins spécifiques des clients en fonction de leurs exigences professionnelles et budgétaires.

### 4.1. Description

- **Formule ECO (37€/mois HTVA)** : Cette formule est destinée aux sociétés disposant d'un budget restreint, ayant un volume de courrier moindre et privilégiant le contact direct.
  - Réception du courrier sur place.
  - Adresse de domiciliation.
  - Réception des colis et recommandés.
  - Accès aux locaux du lundi au vendredi de 9h à 17h.
  - Paiement annuel par domiciliation bancaire.
  - Pas de notification de réception de courrier
- **Formule BUSINESS (47€/mois HTVA)** : Offre entièrement digitale pour éviter la perte de documents essentiels.
  - Courrier numérisé.
  - Réception des colis et recommandés.
  - Stockage sécurisé des documents.
  - Réception du courrier par mail.
  - Accès aux documents via une application mobile.
  - Paiement semestriel par domiciliation bancaire.
- **Formule PREMIUM (77€/mois HTVA)** : Solution complète comprenant une adresse de siège social numérique et une unité d'établissement.
  - Courrier numérisé.
  - Réception des colis et recommandés.
  - Stockage sécurisé des documents.
  - Réception du courrier par mail.
  - Accès aux documents via une application mobile.
  - Bureau privatif à disposition 3 heures par mois.
  - Paiement trimestriel par domiciliation bancaire.

En fonction de l'activité professionnelle exercée dans les lieux, E&D PARTNERS mets à disposition un ou plusieurs bureaux ou locaux équipés chacun d'un mobilier permettant de remplir leur fonction respective et, le cas échéant, un système permettant d'assurer l'archivage sécurisé des documents.

E&D PARTNERS mets à la disposition du client du mobilier afin d'assurer l'activité professionnel de celui-ci. E&D PARTNERS mets également à disposition une salle de réunion afin d'assurer la confidentialité des débats.

E&D PARTNERS mets à disposition une infrastructure ICT permettant l'accès à Internet. E&D PARTNERS s'engage à mettre à disposition un matériel informatique individuel ou commun, comprenant au minimum une imprimante, une photocopieuse et un scanner, ou un appareil multifonctionnel assurant ces fonctionnalités, ainsi que les consommables permettant leur utilisation. E&D PARTNERS accueille les clients du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Les horaires peuvent être mis à jour sur le site internet de E&D Partners. Pour ce faire, le client doit se présenter à l'accueil qui est disponible à l'entrée du bureau. (cf. Art.3 de l'arrêté royal du 11/10/2018).

#### 4.2. Disponibilité

Les services sont disponibles tant que les offres sont présentées sur le site web d'E&D PARTNERS. En cas d'indisponibilité exceptionnelle d'une formule ou d'un service spécifique, le client sera informé dans les plus brefs délais et aura la possibilité de choisir une autre formule ou de recevoir un remboursement au prorata des services non fournis.

#### 4.3. Modifications

E&D PARTNERS se réserve le droit de modifier, ajouter ou supprimer des services inclus dans chaque formule à tout moment. Ces changements seront communiqués à l'avance aux clients actuels, qui auront alors la possibilité d'ajuster ou de résilier leur abonnement en fonction des modifications apportées.

### 5. Tarifs

#### 5.1. Prix

Les Services de domiciliation proposés par E&D PARTNERS sont commercialisés aux tarifs suivants :

**ECO** : 37€ HTVA/mois, facturé annuellement.

**BUSINESS** : 47€ HTVA/mois, facturé semestriellement.

**PREMIUM** : 77€ HTVA/mois, facturé trimestriellement.

Tous nouveaux clients devront s'acquitter d'un frais d'activation unique de 50€ HTVA lors de la souscription d'un service.

#### **Prestations supplémentaires (non incluses dans une formule) :**

Procurations courriers recommandés : 50€ HTVA/an.

Renvoi de courrier exceptionnel sur demande : 5€ HTVA/timbre.

Location de salle ou bureau : 15€ HTVA/heure.

#### 5.2. Modifications des tarifs

E&D PARTNERS se réserve le droit de modifier ses tarifs à la date de renouvellement du contrat. Ces modifications seront reflétées et effectives dès leur intégration dans les Conditions Générales de Vente (CGV) en vigueur. Les clients sont encouragés à consulter régulièrement les CGV pour rester informés des éventuelles modifications tarifaires.

### 5.3. Taxes et frais

Tous les tarifs mentionnés sont hors taxes (HTVA). Il appartient au client de s'acquitter de toutes taxes et frais associés. Des frais supplémentaires pourront être appliqués selon les situations :

- Visite d'huissier de justice : 8,26€ HTVA par visite.
- Tentative d'effraction par un huissier de justice : 250€ HTVA + coûts des dégâts occasionnés.
- Mise en demeure : 75€, majoré de 10% du montant de la facture.
- Établissement illégal : 100€ HTVA/mois.

## 6. Paiements

### 6.1. Modes de paiement

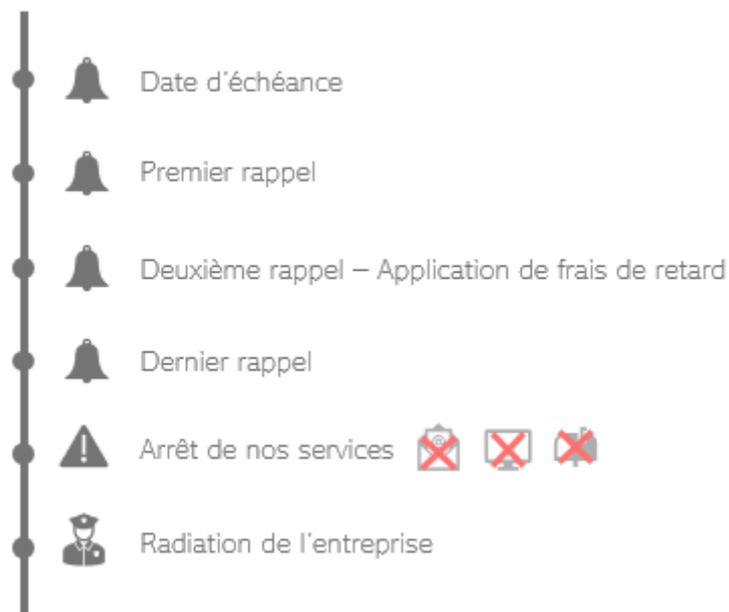
Les services offerts par E&D PARTNERS sont majoritairement réglés par domiciliation bancaire. Les clients qui choisissent cette méthode s'acquittent des frais standards. Toutefois, ceux qui ne souhaitent pas utiliser la domiciliation bancaire se verront facturer un supplément de 13€ sur le tarif mensuel. Cette majoration est appliquée pour couvrir les frais administratifs supplémentaires générés par des modes de paiement alternatifs.

### 6.2. Sécurité des paiements

Les demandes de paiement par domiciliation bancaire seront envoyées à la banque dans les trois jours ouvrables du début de chaque mois. E&D PARTNERS s'engage à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des informations bancaires fournies par le client.

### 6.3. Échéances et retards

En cas de refus d'un paiement par domiciliation bancaire ou de non-paiement à la date d'échéance, un premier rappel sera envoyé sous 10 jours. Si le paiement n'est toujours pas effectué, un rappel intermédiaire sera émis après 10 jours supplémentaires. Si le client ne régularise pas sa situation, un dernier rappel sera envoyé 10 jours après le rappel intermédiaire, incluant les frais de retard applicables.



Si, après ce dernier rappel le montant dû n'est toujours pas réglé après un délai de 7 jours, l'accès aux services sera suspendu.

Si le montant reste impayé, la radiation de la société sera engagée. E&D PARTNERS ne pourra pas être tenu responsable des conséquences engendrées par la radiation de l'entreprise.

Des frais de gestion de 13€ seront facturés pour chaque rappel envoyé, et les frais de retard seront appliqués à un taux de 12% (taux légal : 12,5% en 2024) sur chaque montant impayé pour chaque mois de retard, chaque mois entamé étant considéré comme écoulé.

La responsabilité personnelle des administrateurs/gérants étant engagé, E&D PARTNERS se réserve le droit de communiquer directement par voie postale aux domiciles des administrateurs/gérants.

## 7. Gestion de la relation client

E&D Partners assume la responsabilité exclusive de gérer toutes les demandes et/ou réclamations formulées par le client en rapport avec les Services. [Nom et forme juridique du client] est tenu d'adresser ses demandes ou réclamations directement à E&D Partners, en utilisant les canaux de communication que E&D Partners met à sa disposition

## 8. Droit de rétractation

### 8.1. Conditions

Le client dispose d'un délai de 7 jour calendaire à compter de la date de signature du contrat pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité. Cependant, les services ayant été pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation avec l'accord express du client, le droit de rétractation ne peut être exercé.

### 8.2. Modalités

Pour exercer le droit de rétractation, le client doit notifier sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté à E&D PARTNERS par e-mail ou par courrier postal.

### 8.3. Remboursement

En cas de rétractation du client, E&D PARTNERS remboursera tous les paiements reçus du client, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours à compter du jour où E&D PARTNERS est informé de la décision de rétractation. E&D PARTNERS procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que le client aura utilisé pour la transaction initiale.

## 9. Garanties

E&D PARTNERS s'engage à fournir les services conformément aux standards professionnels, à la législation et aux réglementations applicables. Si le client estime que les services ne sont pas conformes à ce qui a été convenu, il peut contacter E&D PARTNERS pour résoudre le problème.

## 10. Responsabilité

### 10.1. Limites

La responsabilité d'E&D PARTNERS ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté. Elle est également limitée au montant payé par le client pour le service en cause.

## 10.2. Exonérations

E&D PARTNERS ne saurait être tenu pour responsable des dommages indirects que pourrait subir le client, y compris la perte de données, de documents, etc. De plus, la responsabilité d'E&D PARTNERS ne pourra être engagée en cas de mauvaise utilisation des services par le client ou d'un non-respect des présentes conditions générales.

## 11. Propriété intellectuelle

Tout le contenu présenté ou rendu disponible via les Services d'E&D PARTNERS, tels que les textes, les graphiques, les logos, les images, ainsi que la compilation de ceux-ci, est la propriété d'E&D PARTNERS ou de ses fournisseurs de contenu et est protégé par le droit d'auteur international. La compilation de tout le contenu offert par E&D PARTNERS est la propriété exclusive de la société et est également protégée par le droit d'auteur international.

L'utilisation non autorisée, la reproduction, la modification, la distribution ou la mise en œuvre de tout contenu sans l'approbation écrite préalable d'E&D PARTNERS est strictement interdite.

## 12. Données personnelles

### 12.1. Collecte

Lors de l'utilisation des Services proposés par E&D PARTNERS, certaines informations personnelles du client peuvent être collectées, notamment :

Informations d'identification (nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone, adresse de domicile privé, etc.)

Données relatives à la facturation (informations bancaires, historique des transactions, etc.)

Autres informations nécessaires à la prestation de nos Services.

### 12.2. Utilisation

E&D PARTNERS s'engage à n'utiliser les données collectées que dans le cadre de ses Services. Les données personnelles pourront être utilisées pour :

Fournir les Services demandés par le client.

Communiquer avec le client en rapport avec les Services.

Améliorer l'offre de Services en analysant les comportements et préférences des utilisateurs.

Se conformer aux obligations légales et réglementaires.

E&D PARTNERS ne vendra, ne louera, et ne partagera pas les données personnelles avec des tiers sans le consentement explicite du client, sauf si cela est nécessaire pour la prestation des Services ou si cela est exigé par la loi.

### 12.3. Protection

E&D PARTNERS accorde une grande importance à la protection des données personnelles de ses clients. Ainsi, des mesures techniques et organisationnelles sont mises en place pour garantir la sécurité, l'intégrité, et la confidentialité de toutes les données recueillies. Cela inclut l'utilisation de technologies de cryptage, la mise en place de protocoles de sécurité, et la restriction d'accès aux données uniquement aux employés et sous-traitants ayant besoin d'y accéder dans le cadre de leur travail.

Le client a le droit de demander à tout moment l'accès, la rectification, ou la suppression de ses données personnelles. Pour exercer ce droit, le client peut contacter E&D PARTNERS via les canaux de communication mis à disposition.

Il est à noter que malgré les efforts d'E&D PARTNERS pour protéger les données personnelles, aucune méthode de transmission ou de stockage électronique n'est entièrement sécurisée. Bien que la sécurité des informations soit une priorité pour E&D PARTNERS, la société ne peut garantir sa sécurité absolue.

### 13. Déclarations des parties

#### 13.1. Absence de conflit

Chacune des Parties déclare pour ce qui la concerne que la conclusion et la signature du Contrat et des actes qui en sont le préalable et/ou la suite ou la conséquence ne constitue pas une violation, un manquement ou une contradiction avec toute disposition de ses statuts, tout contrat liant la Partie concernée ou toute ordonnance, décret, injonction, jugement par lequel la Partie concernée serait liée.

#### 13.2. Insolvabilité et dissolution

Chacune des Parties déclare pour ce qui la concerne qu'elle n'est pas en état de cessation des paiements ou soumis à une quelconque procédure de redressement ou liquidation judiciaire, sauvegarde ou conciliation.

### 14. Force majeure

Aucune des Parties ne sera tenue pour responsable de tout manquement à ses obligations contractuelles résultant d'un cas de force majeure. Par force majeure, on entend tout événement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des Parties, tel que, sans y être limité : une guerre, un tremblement de terre, une inondation, une pandémie, une grève ou tout autre événement similaire.

### 15. Résiliation

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des Parties en cas de manquement grave de l'autre Partie à ses obligations, non rectifié dans un délai de trente (30) jours après notification écrite adressée par la Partie non défaillante

### 16. Règlement des litiges

#### 16.1. Médiation

En cas de litige relatif à l'interprétation, la validité, l'exécution ou la résiliation du Contrat, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable. Si les Parties ne parviennent pas à résoudre leur différend par voie amiable dans un délai de trente (30) jours, elles peuvent choisir de soumettre leur différend à une médiation conformément aux règles de médiation en vigueur.

#### 16.2. Juridiction compétente

Si la médiation échoue, ou si l'une des Parties ne souhaite pas recourir à la médiation, le litige sera tranché par les tribunaux compétents du lieu du siège social de E&D PARTNERS.

### 17. Divers

#### 17.1. Non-renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas exiger l'exécution de l'une des stipulations du Contrat n'affectera en rien le droit de cette Partie d'exiger ultérieurement cette exécution.

#### 17.2. Nullité partielle

Si l'une des clauses du présent Contrat était déclarée nulle ou inopposable, cette nullité n'affecterait pas les autres clauses qui resteraient en vigueur.

#### 17.3. Cession du contrat

Aucune des Parties ne peut céder tout ou partie du Contrat sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie.

#### 17.4. Notifications

Toutes notifications ou communications entre les Parties au titre du présent Contrat doivent être faites par écrit et seront réputées avoir été dûment faites si elles sont remises en mains propres, envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception ou par courriel, aux adresses indiquées dans le Contrat ou à toute autre adresse que la Partie concernée aura spécifiée.